



Contribution de Christian Lochon, membre libre – ASOM

Séance n° 3 « L'Islam en Europe » : « Islam libéral ou salafi en diaspora »

Académie des sciences d'outre-mer

Vendredi 20 mars 2026

Vous voudrez bien me permettre, ayant travaillé dans son équipe de rendre hommage au Général Philippe Rondot, qui, dans le cadre du CHEAM, alors dirigé par notre regretté confrère Philippe Decraene, se vit confier de 1989 à 1992, un rapport sur l'Islam en Europe.¹ Cette nouvelle contribution portera sur quatre points :

- A) Vers un Islam Européen²
- B) Les communautés musulmanes résidentes et immigrées en France – Islam en France
- C) Islam salafi
- D) Islam libéral

Deux Organisations internationales islamiques rassemblent les musulmans ou les États dont ils sont citoyens, tout en ayant statut d'observateur à l'ONU et à l'UNESCO, la Ligue du Monde Musulman fondée à La Mecque en 1962, et qui contrôle le Conseil suprême mondial des mosquées, l'Académie du fiqh, la Conférence culturelle islamique mondiale. Elle a ouvert des bureaux en Europe, à Copenhague (1974), Paris (1975), Bruxelles (1980), Londres (1983) pour financer la construction de mosquées, la constitution de bibliothèques islamiques, la promotion de la langue arabe. La deuxième Institution, l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), née en 1969, a créé des organismes spécialisés comme l'Académie de Droit en 1981 et l'ISESCO, à Rabat, homologue de l'ALECSO dépendant de la Ligue Arabe. 56 pays sont membres de l'OCI, dont l'Albanie et la Bosnie.

A) VERS UN ISLAM EUROPÉEN

Le taux annuel de croissance des musulmans dans le monde est de 2,5 % et leur nombre atteindra en 2030, 26,4 % de la population totale. L'Institution américaine de sondage *Pew Research*, en 2017 donne pour 2050 des prévisions de 35,8 millions, soit 7,4 % de la population européenne sans compter la Turquie 85 millions en 2025.

Sur 199 pays, d'après une enquête du périodique britannique *Muslim News*³, 27 États ont

¹ Les Musulmans en Europe, Paris CHEAM 12.12.1989

² Lochon Christian, L'Expansion actuelle de l'islam en Europe, Paris ASOM *Mondes et Cultures* LXVII 2009 p.189

³ Londres, *Muslim News* 27 octobre 2017

érigé l'islam comme religion d'État au Moyen-Orient et en Afrique, 13 États se considèrent chrétiens, 40 favorisent officiellement une religion, surtout chrétienne ; 106 pays n'ont pas de préférence religieuse comme les États-Unis. En 2050 les musulmans devraient être 2,7 milliards et les chrétiens 3 milliards. Le développement de la présence des musulmans en Europe dans des sociétés de plus en plus sécularisées débouche sur des problèmes de gestion des pratiques culturelles. Plusieurs versets coraniques soulignent le caractère naturel de l'émigration du fait des persécutions au temps du Prophète⁴ « Quiconque émigre... trouvera sur terre maints refuges et abondance ». Pour Jürgen Micksch et Michael Mildenberger,⁵ les travailleurs immigrés sont peu familiers avec la sécularisation et le pluralisme d'autant plus que la religion musulmane est aussi convention sociale, norme juridique et culturelle (p. 9). Les musulmans conservent une attitude de scepticisme envers le pays d'accueil, regardé comme athée et aliénant (p. 10).

La présence des communautés musulmanes en Europe n'est pas nouvelle ; au Sud notamment, des États dirigés par les princes musulmans se sont créés en Espagne au moyen-âge et en Sicile⁶ ; à l'époque ottomane, les Balkans, Chypre, Malte, la Hongrie ont été conquis⁷. Enfin, les relations coloniales ont contribué à développer ces flux migratoires. Maghrébins⁸ et Africains de l'ouest se retrouveront de préférence en France et pour des affinités linguistiques, en Belgique francophone, en Suisse romande. Les Indo-pakistanaïes et les Africains de l'est en Grande-Bretagne et Irlande, les Turcs en Allemagne, en Autriche, dans les pays scandinaves, en Suisse alémanique, au Luxembourg, en Belgique flamande et germanophone et aux Pays Bas. Enfin, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, anciens pays d'émigration, ont reçu durant ces vingt dernières années des immigrés partiellement francophones.

Actuellement, il est très difficile de créer une communauté musulmane unifiée et en mesure de former des dirigeants comprenant le contexte national et ayant une conception de l'islam qui ne serait pas liée à une seule culture, une seule tradition, un seul rite du fait des oppositions ethniques entre Arabes et Turcs, Kurdes et Turcs, politiques entre Algériens et Marocains. D'autre part, Maghrébins et Ouest-Africains appartiennent au rite malékite, les Turcs sont hanéfites, les Indo-Pakistanaïes, les Est-Africains chaféites, tandis que le rite hanbalite saoudien et plus rigoureux est adopté par les radicaux rejetant les démocraties européennes⁹. Des institutions intereuropéennes islamiques ont été créées pour réguler et harmoniser entre elles les orientations religieuses des différentes communautés résidant dans les différents pays européens. C'est ainsi que se sont constitués le Conseil Européen des Ulémas, le Conseil Européen de la Fatwa et de la Recherche, fondé à Londres en mars 1997 tandis que le Qatar soutient l'Union mondiale des Savants musulmans.

Enseignement public religieux en Europe

Des différences subsistent entre les politiques d'intégration des immigrés en ce qui concerne le système scolaire, la prise en compte du fait religieux, la participation à la vie locale et à la formation professionnelle selon les États européens¹⁰ :

- 1) États à enseignement public religieux : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie, Espagne, Grande Bretagne, Grèce, Irlande Pays Bas, Pologne, RFA, Turquie,

⁴ Coran, IV, 97 à 100

⁵ Chrétiens et Musulmans dans un dialogue possible, RFA Francfort sur le Main, Lembeck 1982, traduction française en 1988

⁶ Lochon Christian, Islamic Learning and The Medieval West, Lpndon *Medieval World* issue 4, Jan Feb. 1992

⁷ Clayer Nathalie et Bougarel Xavier, Les Musulmans de l'Europe du Sud Est, Paris Karthala 2013

⁸ Telhine Mohamed, L'islam et les musulmans en France. Une histoire de mosquées, Paris L'Harmattan 2010

⁹ Dasseto Felice et Bastenier Albert, L'islam transplanté, Bruxelles EPO 1984

¹⁰ Fregosi Franck, L'islam dans la laïcité, Paris Fayard Pluriel 2011

- 2) Subventions à des écoles privées : Danemark, Norvège, Suède,
- 3) États ne reconnaissant pas l'islam : Finlande, Luxembourg, Pologne, Portugal, Suisse,
- 4) États n'ayant pas d'enseignement religieux public : Pays Baltes, Bulgarie, Croatie, France, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Pratique de l'islam dans les pays européens

Les musulmans sont en expansion dans toute l'Europe. Certains États européens ont entre 5 et 10 % de musulmans comme la Bulgarie 10 %, la France 10 %, la Belgique 8 %, la RFA 6,6 %, la Grande Bretagne 5,9 %, les Pays-Bas 5,2 %, l'Italie 4,9 %, D'autres ont entre 1 et 5 % : Autriche, Espagne, Italie, Suède, Danemark. Les autres ont entre 0,1 et 2 % : Portugal, Pologne, Roumanie¹¹.

L'Autriche, s'appuyant sur une loi de 1912, appliquée en Bosnie Herzégovine, a réautorisé en 1979 un Consistoire musulman IGGO.

La Belgique, depuis 1974, dispense des cours de religion dans les écoles. La Grande Mosquée de Bruxelles sous-direction saoudienne a obtenu la formation des enseignants de religion. Le Ministre belge de la Justice est ministre des cultes et impose aux enseignants de religion de connaître le français et le flamand. L'Exécutif des musulmans comprend trois composantes, Turcs, Marocains et convertis.

Le Danemark, voisin de la RFA accueille des Turcs, des Moyen-Orientaux mais depuis un an, des restrictions draconiennes pour fait d'insécurité bloquent ce mouvement comme en **Suède** où Palestiniens, Kurdes, Iraniens et Albanais affluaient.

La **Scandinavie** a attiré de nombreux émigrés moyen-orientaux grâce aux facilités accordées aux émigrés. Les actions humanitaires en Afrique y ont contribué.

La Finlande avait une minorité de Tatars. Récemment des mesures restrictives ont mis fin à un large accueil de Moyen-Orientaux.

En Grèce, la Thrace depuis le traité de Lausanne de 1923 reconnaît la minorité musulmane des Pomaks dirigée par un mufti et pratiquant la charia.

L'Irlande reçoit des Indo-Pakistanaïes et des étudiants arabes.

Les Pays Bas ont un réseau de 500 mosquées et des écoles musulmanes depuis 1958.

La **RFA** dispose de 2700 mosquées, et assure des cours de religion dans les écoles ; le culte musulman est délégué à l'Organisme turc Diyanet. Les autres musulmans ont créé le Conseil de Coordination des Musulmans en 2007. Le manuel religieux enseigne le jihad et donc que les élèves musulmans sont ennemis de leurs condisciples allemands mais l'enseignement est peu suivi.

La Slovaquie comme la **Tchéquie**, la **Slovénie** ont reçu depuis des décennies des intellectuels arabes, des Bosniaques et des Kurdes.

La **Suisse** reçoit des Turcs dans sa partie germanophone, des ex-Yougoslaves et des Maghrébins dans sa partie francophone¹².

Aspects du soufisme et du confrérisme

L'islam confrérique et le soufisme partagé par 600 000 fidèles dans le monde d'après le Pr. Mohamed Ali Moezzi.¹³, participe au tissu social à travers l'éducation pratique et populaire. L'appartenance à une confrérie exige de suivre un enseignement de perfectionnement spirituel. La confrérie est dirigée par un Cheikh et les jeunes adeptes (« mourides ») doivent se tenir devant lui comme « *le mort entre les mains du laveur* ». Le but est de ressembler au Prophète, d'accomplir son voyage initiatique rapporté dans la sourate XVII. Les femmes, qui peuvent être initiées, fréquentent les cérémonies et visitent les tombeaux des cheikhs fondateurs. Comme le réseau confrérique couvre

¹¹ Enquête du bimensuel londonien *Muslim News* du 27 octobre 2017

¹² Lochon Christian, Les civilisations contemporaines, l'islam, p.77 ; Paris Revue d'Etudes 2006

¹³ Amir Mohammad Ali, Dictionnaire du Coran, Paris Robert Laffont 2007

de vastes espaces, le but principal est de développer un sens de la solidarité panislamique et de participer à des actions caritatives, hospitalières, scolaires, sociales et culturelles¹⁴. Les Gulénistes, affiliés aux Naqchbandis, chassés depuis peu de Turquie par le Gouvernement avaient créé des lycées d'excellence dans tout le monde turcophone, particulièrement en Asie Centrale¹⁵. Le Tabligh est une organisation piétiste non soufie, importée de l'Inde vers 1980 et qui a développé l'association « Foi et Pratique » très active dirigée par des prédicateurs formés en Arabie¹⁶.

B) ISLAM EN FRANCE

L'Oumma émigrée en France est constituée de 123 nationalités selon Bruno Etienne¹⁷. 61 % des musulmans habitent sur l'axe Paris Lyon Méditerranée, dont 38 % à Paris, 13 % en PACA, 10 % dans la région Rhône Alpes, 5 % dans le Nord, et 34 % dans le reste du pays. Le *Pew Forum* américain estime que la France en 2030 aurait un pourcentage de musulmans de 10,3 % de la population. Le lexique islamique s'est répandu universellement. d'ayatollah à fatwa comme l'a montré notre confrère Stéphane Valter¹⁸. Tant qu'au financement islamique, il est enseigné depuis 2009 à l'Institut français de finances islamiques alors que l'adoption de principes tirés de la charia est en contradiction avec la laïcité. Il s'agit d'un capitalisme libéral habillé d'un langage islamique ; ainsi, on transformera le prêt à intérêt interdit en une opération bancaire licite¹⁹.

Plusieurs institutions encadrent la communauté. La Grande Mosquée de Paris érigée en hommage aux ressortissants africains et maghrébins morts pour la France, avait bénéficié d'une modification de la loi de 1905. C'est la seule grande mosquée dans l'hexagone qui accueille à la prière du vendredi un nombre aussi diversifié de croyants appartenant à 260 associations²⁰. L'Islam turc est dans les mains du DITIB, dépendant du Ministère turc de la Religion. Des organismes rassemblant les fidèles se sont succédé, le CORIF Conseil de Réflexion sur l'islam en France (1989), le Conseil Français du Culte Musulman, le FORIF, Forum de l'islam de France.

Laïcité en France

En France, la loi de 1905 exempte de l'obligation de laïcité les hôpitaux, l'armée et les prisons. Dans les cantines scolaires, on propose un plat alternatif sans porc ou végétarien. Les cimetières disposent d'espaces musulmans. De plus, en Alsace et en Moselle, annexées par l'Allemagne de 1870 à 1918, le Régime concordataire aura permis l'érection de la Mosquée de Strasbourg. Dans deux départements d'Outre-mer, Guyane et Mayotte, les membres des clergés sont salariés de l'État, et les écoles confessionnelles sont subventionnées.

Pratiquants musulmans

- 41 % se déclarent pratiquants réguliers.
- 33 % se déclarent croyants mais sans pratique effective de la religion.
- 22 % se déclarent de culture ou d'origine musulmane par héritage familial.
- 4 % déclarent avoir renoncé à toute pratique religieuse ou rejeté toute religion.

¹⁴ Lochon Christian, Les civilisations contemporaines, l'islam, p.36, Paris Revue d'Etudes, 2006

¹⁵ Pahl Jan, Fethullah Gülen, L'héritage d'un penseur turc, Paris L'Harmattan 2026

¹⁶ Godard Bernard, La Question musulmane en France. Un état des lieux sans concessions, Paris Fayard 2015

¹⁷ Etienne Bruno, La France et l'islam, Paris Hachette 1989

¹⁸ Valter Stéphane, Fatwas et Politique, Paris CNRS 2020

¹⁹ Robert J. directeur, La finance islamique, Paris Centre français de droit comparé, 2009

²⁰ Boubaker Dr Dalil, La Grande Mosquée de Paris, Paris Kero 2014

La pratique de ²¹la religion diffère selon les catégories socio-professionnelles, plus intense et stricte dans les catégories populaires et les retraités que chez les commerçants, artisans et professions libérales. On distingue :

- a. *Le pratiquant ethnique (primo-migrant)* : adopte un islam généraliste et respectueux de tous les courants fondamentalistes ou traditionnalistes.
- b. *Le dévot piétiste* : figure d'un pratiquant traditionnaliste, prosélyte et missionnaire, davantage préoccupé de la pratique intensive que du dogme.
- c. *Le puritain exclusiviste* : néo-salafiste, gardien du dogme original de l'islam des docteurs saoudiens. Sadeq Sellam²² cite le Cheikh Ahmed Hamani, Président du Conseil Supérieur Islamique qui se prononce contre l'acquisition de la nationalité française et le religieux Ben Abdelkrim el Djezaïri pour lequel la naturalisation est une apostasie et une trahison.
- d. *Le néo-orthodoxe pragmatique* recherchant un compromis entre la fidélité au texte coranique et une pratique religieuse adaptée aux usages de la société tout en adoptant le port du voile, voire des pantalons courts pour hommes et la barbe.
- e. *Le musulman mystique* : figure rassurante d'un musulman qui reste dans une démarche de réalisation spirituelle et dans un cadre soufi.
- f. *Le pratiquant engagé* : ce musulman revendique un ancrage fort dans la pratique religieuse et un investissement dans la cité, local ou national.
- g. *Le musulman libéral* : figure rassurante du musulman qui se situe dans une relation plus intellectualisée à la pratique de la religion.

L'imam formé en France dans le cadre de l'Institut Ghazali de la Grande Mosquée de Paris accomplit ses études en 4 ans. Les aumôniers, et aumônières après deux ans d'études seront affectés aux hôpitaux, aux prisons, à l'armée et à la gendarmerie. En France 2 500 lieux de culte sont gérés par 1 500 imams, dont 20 % ont la nationalité française : 40 % sont marocains, 24 % algériens, 15 % turcs, 6 % tunisiens, 6 % africains, 6 % moyen orientaux. La plupart connaissent mal le vécu quotidien et les interrogations des jeunes générations. Comme les cadres des autres cultes, ils doivent connaître également les règlements administratifs des pouvoirs publics.

Le marché halal

Le développement du halal bénéficie des règles du libéralisme économique et s'étend de la viande à de multiples produits consommables²³. La viande halal provient d'un abattage rituel surveillé par un religieux assermenté mais la Cour européenne des droits de l'homme en 2024 a interdit l'abattage sans étourdissement préalable. Les trois grandes mosquées de Paris, Evry, Lyon nomment les imams sacrificateurs ; l'animal doit être égorgé en direction de La Mecque et vidée de son sang avec la formule consacrée. On estime à 40 000 tonnes la viande halal produite en France par an en contradiction avec le verset coranique V5 « Vous est permise la nourriture des Gens du Livre ». Ce marché opaque qui rapporte 240 millions d'euros s'est étendu aux cosmétiques, crèmes hydratantes, shampoings, rouge à lèvres qui peuvent contenir des acides gras ou de la gélatine à base de porc.

C) ISLAM SALAFI

Des mouvements wahabites, salafistes essaient d'imposer une extraterritorialité de la charia aux communautés musulmanes en Europe, imposant le port du niqab d'origine vestimentaire afghane, la

²¹ Fregosi Franck, L'islam dans la laïcité, Paris Fayard Pluriel 2011

²² Sellam Sadeq, Peut-on être bon musulman quand on est citoyen d'un Etat non-musulman ? Paris *Islam de France* No1, 1997, p.29

²³ Bergeaud-Blacker Florence, Le Djihad par le marché, Paris Odile Jacob 2025

non-participation aux élections et même exhortant les jeunes à rejoindre Al Qaïda ou Daech sous le prétexte qu'un musulman ne peut pas être gouverné par des non-musulmans. En Grande Bretagne, le libéral Azzam Tamimi²⁴ proclame que « ceux qui contestent ce devoir n'ont aucune connaissance de la charia et sont intoxiqués par une littérature se prétendant islamique ».

Droits de l'homme non respectés

La Déclaration universelle des Droits de l'homme fut adoptée sans vote négatif par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1948 et l'abstention du représentant saoudien qui n'adhérait pas à la mention de la liberté de conscience. Le Pr. Avon rappelle que l'article 18 de cette Déclaration indique que la liberté de conscience est la liberté de changer de religion ou de conviction²⁵ tandis que la Déclaration islamique universelle des droits de l'homme adoptée en 1981 prit la charia comme référence : « La liberté de croyance et d'opinion sont subordonnées à la charia »²⁶. Dès 1951, l'ouléma égyptien Abdelqader Awda avait bien préconisé que « La charia est venue de Dieu par la bouche de son Prophète. On ne peut l'annuler ou l'abroger »²⁷. C'est pourquoi la Déclaration Islamique adopta cette formulation à la fin de chaque article ; « dans les limites prescrites par la charia ». Ce qui fait que l'islam n'a pas adopté la liberté de conscience, ni la liberté de changer de religion, ni le mariage d'une musulmane avec un non-musulman, légalisant la supériorité de l'homme sur la femme et celle du musulman sur le non-musulman.

Le 5 août 1990, au Caire lors de la 19^e conférence islamique des ministres des Affaires Étrangères, les États membres de l'Organisation de la Conférence Islamique adoptèrent une Déclaration des Droits de l'homme en islam restrictive sur le droit de changer de religion et la Ligue des États arabes un Code pénal unifié. L'article 25 stipule que la Charia est l'unique référence pour l'explication ou l'interprétation de l'un quelconque des articles contenus dans la présente Déclaration. La question de l'incompatibilité de la législation islamique aux législations européennes est régulièrement soulevée, ainsi par le Pr. Sélim Jahel²⁸. La Cour européenne des droits de l'homme, le 31 juillet 2001 soulignait que « la charia, reflétant fidèlement les dogmes et les règles divines édictées par la religion, présente un caractère invariable. Lui sont étrangers les principes tels que le pluralisme dans la participation politique ou l'évolution incessante des libertés publiques ».

En 2019, la Charte de La Mecque est signée par le Président d'Abu Dhabi et le Cheikh El Tayeb. On y lit que Dieu a fait la meilleure communauté et fixé un terme à l'humanité, que la servitude de l'homme est assurée à l'égard de Dieu, que l'Islam est la religion de l'humanité, que les droits sont des commandements divins. Un autre document interreligieux est signé par le Grand Imam d'Al Azhar, Ahmed El Tayeb et le Pape François à Abou Dhabi en 2019 mais les chrétiens n'y ont que des droits spécifiques inférieurs à ceux des musulmans.

94 pays sur 198 ont des lois punissant le blasphème dont 13 du Moyen Orient et d'Afrique du Nord ; 20 punissent l'apostasie et 97 la diffamation de la religion. Mohamed Charfi²⁹ proclame que l'apostasie est la plus grande tare de la Charia. L'ancrage de ces règles discriminatoires dans le Coran les rend inexpugnables. Les femmes sont minorisées par ces versets coraniques : « Celles dont vous craignez l'indocilité... frappez-les » (IV 34), la polygamie autorisée (IV 3 et II plusieurs versets) et pour la succession « Allah vous fait commandement au sujet de vos enfants, au mâle portion de deux

²⁴ Tamimi Azzam, London *The Muslim News* 26/03/2016

²⁵ Avon Dominique, *La Liberté de conscience*, Presses Universitaires de Rennes 2021, p.32

²⁶ Avon Dominique, *La liberté de conscience*, Presses Universitaires de Rennes 2021 p.943

²⁷ Awda Abdelqader, *L'islam et nos institutions juridiques*, Le Caire 1951

²⁸ Jahel Sélim, *Charia et Convention européenne des droits de l'homme*, in Decoq Guillaume directeur, p.357, Editions du Juris Classeur, 2004

²⁹ Cité dans Cbebel Malek, *Changer l'islam*, Dictionnaire des Réformateurs en islam, Paris Albin Michel 2013

filles » (IV 11,12). Les non-musulmans sont infériorisés dans ces versets : « Combattez-les jusqu'à ce qu'ils paient la jizya dans l'humilité » (IV 131), « Dieu ne donnera pas de prise aux infidèles sur les croyants » (IX 39). Il est interdit à, un non-musulman d'épouser une musulmane, d'hériter de musulmans ou d'être tuteur d'un musulman. Les droits de l'homme ne sont pas respectés dans la mesure où les sanctions juridiques prennent la forme de châtiments corporels, comme la flagellation en cas de fornication (XXIV 2), ou même la lapidation. La consommation de vin est interdite (II 219, IV 43, V 90-91).

Application de la charia

Jusque dans la diaspora, la charia proclame la supériorité de l'homme sur la femme, la supériorité du musulman sur le non-musulman, la criminalisation des non-musulmans par le jihad, le non-respect pour la propriété des non-musulmans, d'où la croyance à l'impunité des délinquants qui s'en réclament, l'interdiction de quitter l'islam, l'interdiction du mariage entre un non-musulman et une musulmane, en fait la pérennité du partage du monde entre Dar el Salam (pays de la paix) et Dar el Harb (pays en guerre) comme le revendique Daech. La Charia introduite dans une Constitution prive l'Etat de sa souveraineté législative, réduit à des fonctions régaliennes de maintien de la tradition, privé d'adapter la société à la modernité.

Recours aux hadiths contestés

Alors que le Hanbalisme admet tous les hadiths, le Malékisme, le Hanafisme et le Chaféisme ne les reconnaissent pas tous. Le hadith reconnu authentique est automatiquement normalisé. Il est plus conflictuel que le texte coranique et son corpus est immense. Soheib Bencheikh qui fut Mufti de Marseille, le conteste ainsi « le hadith a contribué à la décadence de l'islam ». Kaddhafi avait interdit le recours aux hadiths. Le hadith « Je ne réponds pas de tout musulman qui s'établit parmi les associationnistes », a été utilisé par les prêcheurs jihadistes pour justifier certains assassinats comme celui du militaire par Mohamed Merah. Comme l'interdiction de changer de religion ne se trouve dans aucun verset coranique, on a recours à un hadith douteux « Les apostats tuez-les ». Narsreddine Lebtelie³⁰, professeur belge à l'Université Libre de Bruxelles avait rappelé au moment de l'assassinat des moines de Tibehrine la fatwa justifiant l'assassinat de moines et basée sur ce même hadith.

Versets positifs abrogés

Les versets encourageant de bons rapports entre religions dites du Livre sont refusés par les musulmans radicaux sous le prétexte qu'ils auraient été abrogés par les « versets du glaive » de la sourate IX 5,9,29, contrairement à d'autres théologiens qui soutiennent que le Coran est un texte complet dont on ne peut rien retirer. Voici quelques versets controversés : « Pas de contrainte en religion » (II 256), « Qui a tué un homme non meurtrier qui n'a pas commis de violence sur la terre, est considéré comme s'il avait tué tous les hommes » (V 32 et XVIII 74), « Ceux qui croient, les juifs, les sabéens, les chrétiens, quiconque croit en Dieu et au dernier jour et fait de bonnes œuvres, il n'y a pas de crainte pour eux » (V 48) , « Ne tuez pas injustement : Dieu l'a interdit » (VI 151) , « Quiconque le veut, qu'il croie et quiconque qui veut qu'il ne croît pas » (XVIII 29).

Versets absolvants

La lecture belliciste du Coran et de la Sunna a créé depuis les années 1980 le concept de purification de la terre. Les djihadistes justifient ainsi les massacres des non-musulmans ou des renégats en réinterprétant les versets coraniques décrivant les luttes du Prophète contre ses opposants comme le verset IX 28 « les associateurs ne sont qu'impureté » qui convainquent les musulmans

³⁰ Lebtelie Nasreddine, Ibn Taymiyya, le statut des moines, Beyrouth El Safina 1987

qu'ils sont les seuls fidèles. Le verset LIX 8 « Le butin revient aux émigrés pauvres qui ont été écartés de leur pays et qui recherchaient le triomphe de Dieu et de son prophète. Ceux-là sont les croyants sincères » justifie les pillages après les émeutes d'après Bruno Etienne³¹.

Par peur d'une modernité réputée menaçante pour la foi musulmane, on utilisera le verset III 110 « La plupart d'entre les non-musulmans sont des pervers tandis que les musulmans sont la meilleure communauté qu'on ait fait surgir ». Le jihad devient la guerre sainte au nom de la réislamisation universelle. Lors des massacres parisiens de 2015, le verset IX 5 justifiait les auteurs ; « Tuez les idolâtres partout où vous les trouverez » tandis que le verset VIII 17 fut rappelé lors de l'attaque sur des agents de la Préfecture de Police de Paris en 2019, « Ce n'est pas vous qui les avez tués, c'est Dieu qui les a tués ». Le verset XLVII 4 « Les mécréants frappez les au cou » a été utilisé pour justifier le meurtre de M. Paty. Le verset XLVII 5 « Tuez les captifs ou bien libération et rançon. Ordre d'Allah », a normalisé les actions d'enlèvement pour rançon des Daechis en Irak ou en Syrie. Plusieurs versets ont été invoqués pour justifier l'esclavage sexuel subi par les jeunes filles yezidies enlevées par les Daechis et les 1 500 jeunes filles vulnérables et mineures de Telford dans l'Oxfordshire en Angleterre et bien sûr extérieures aux gangs de violeurs pakistanais qui les abusèrent. Le Ministère britannique garda le silence jusqu'en 2018. Il s'agit des versets LXX 30 « Les croyants n'ont de rapports qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent et dans ce cas ils ne sont pas blâmables », IV 24 et 25 « Vous sont interdites de mariage, les femmes mariées, sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété » et XVI 75 ». Un esclave qui appartient à son maître et dépourvu de tout et un homme à qui nous avons accordé une bonne attribution, sont-ils égaux ? ».

Port du voile

Cette habitude vestimentaire dans l'antiquité, était réservée aux femmes libres. En fait, la symbolique du voile exige la séparation au sein de la société des hommes et des femmes, d'où la polémique actuelle dans nos sociétés laïques ; de ce fait, le voile est devenu pour les femmes un signe de reconnaissance identitaire alors que les versets le recommandant ne concerneraient que les épouses du prophète comme le verset. XXXI 33 « Restez au sein de vos maisons. Ne vous parez point comme aux jours de la jahilliya (époque préislamique) » ou XXXIII 32 « O Femmes du prophète... Ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage ; Tenez un langage décent » ou XXXIII 59 « O Prophète, dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de ramener sur elles les voiles ; elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées ». Comme le confirme la rubrique du quotidien saoudien *Okkaz*, sous la plume d'Adil Salihi « Il n'y a pas de ferme évidence dans le Coran et la Sunna que la femme doive couvrir son visage en public ».

Mouvements radicaux

Le premier Groupement « takfiri » à avoir utilisé le terme de « Takfir » fut créé par Mustafa Chukri en Egypte, ex-Frère Musulman, sous le nom de « Takfir wa Higrâ », « excommunication des infidèles et vie en retrait de la société » au cours des années 1970 et qui se livra à l'assassinat de personnalités égyptiennes et d'étrangers. En ce qui concerne le wahabisme, Kamel Daoud³² le définit en ces termes : « On devient djihadiste parce que le wahhabisme a une force de frappe financière que la modernité n'a pas ». En France, en prenant un imam saoudien ou formé en Arabie saoudite, on reçoit 30 à 40 % du coût d'une mosquée. L'Arabie saoudite a investi dans les maillons faibles européens, la Belgique et les Balkans. Pour Hamadi Redissi « l'approche littéraliste des wahhabites a produit un anthropomorphisme qui est à l'encontre du monothéisme quand on parle du Trône ou de la main de Dieu. ».

³¹ Etienne Bruno, L'islamisme radical, Paris Hachette 1987

³² Kamel Daoud, Paris *Le Point* du 21 janvier 2016

Salafisme

Pour Liess Boukra³³, le salafisme remonte à Ibn Hanbal avec cinq postulats ; l'a priori théologique, l'incrédation du Coran, la vérité éternelle contenue dans le Coran, la supériorité de l'islam, et le Pacte adamique (tous les humains sont musulmans).

Pour Malek Chebel³⁴, la lecture salafiste du Coran n'implique aucune interprétation en dehors de l'intelligibilité religieuse et que les non-musulmans sont des apostats, postulats adoptés par la quasi-totalité des musulmans, qui refusent l'innovation.

Pour Samir Amghar³⁵ dans son *Salafisme aujourd'hui* le salafisme prend son essor en France en 1990, recrute dans des catégories professionnellement intégrées auxquelles il recommande de ne pas composer avec les Occidentaux « kouffar », apostats, de quitter la terre impie pour le « hijra ». Le gourou des salafistes le Saoudien Mohamed Al Othmeini interdit de féliciter les mécréants à l'occasion de leurs fêtes religieuses. En France sur 2 500 mosquées, 150 seraient salafistes comme celles de Sevrans et de Lunel (Hérault).

L'installation des Frères Musulmans en Europe a débuté dans les années 1960 avec Saïd Ramadan, fils de Hassan El Banna à Munich puis à Genève. Le cheikh égyptien Youssef Al Qaradawi³⁶ longtemps prêcheur vedette de la télévision qatarie *Al Jezirah* rappelait constamment les cinq principes de base de la Confrérie, Dieu est notre but, le Prophète est notre modèle, le Coran est notre constitution, le jihad est notre vie, le martyr est notre souhait. La Turquie et le Qatar soutiennent la logistique et le financement des Frères Musulmans en opposition à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis. En perte d'influence dans les pays arabes, le frérisme concentre son action en Europe par le Conseil européen de la fatwa³⁷ en s'appuyant sur la dissimulation, la quête de légitimation et le prétendu combat contre l'islamophobie. La Confrérie a créé l'UOIF en France, le Muslim Council of Britain en Grande Bretagne et Hizb al Tahrir, interdit en 2024, Islamische Gemeinschaft Deutschland en RFA, le COI en Italie puis la Fédération des Organisations islamiques qui réunit les fédérations de 30 pays européens dont la Turquie et la Russie. De son côté, le Milli Görüs frériste turc est influent en RFA, en Autriche, aux Pays Bas, au Danemark, en Suède.

Samuel Laurent³⁸ a montré comment Al Qaïda, à partir d'une base en Somalie, s'adressait aux jeunes salafistes arabes, africains, convertis pour lesquels la dimension religieuse du conflit répondait à leur attente de spiritualité et de retour à la forme originelle et pure de l'Islam.

Ces organismes luttent cependant les uns contre les autres, Al Qaïda et l'Iran contre Daech, les salafistes contre les Frères Musulmans. Leurs soutiens financiers de même, d'un côté le Qatar, de l'autre l'Arabie et les Emirats.

En France, le *Rapport Biville*³⁹ soulignait déjà que « les garçons incarnant la supériorité masculine sont en situation d'infériorité en termes de travail, réussite scolaire, ressources économiques, considération sociale. Un islam ostentatoire investit le champ social en s'affirmant non chrétien, non laïque, non citoyen, non français ». Malek Boutih⁴⁰ confirma cette thèse et montra que les tendances islamistes émergeaient dans des programmes Erasmus. En fait, la radicalisation islamique est présente dans les organismes publics comme dans les transports publics parisiens où l'on a vu des machinistes au dépôt de Nanterre, barbus, exigeant à 13 heures le vendredi le repos pour

³³ Boukra Liess, *Le Djihadisme*, Paris Bechari 2011

³⁴ Chebel Malek *l'islam et la raison*, Paris Perrin 2005

³⁵ Amghar Samir, *Le salafisme aujourd'hui, mouvements sectaires en Occident*, Paris Michalon 2011

³⁶ Al Qaradawi Youssef, *Le licite et l'illicite*, Al Qalam 2001

³⁷ Louizi Mohamed, *Pourquoi j'ai quitté les Frères Musulmans*, Paris Michalon 2016

³⁸ Laurent Samuel, *Al Qaïda en France*, Paris Seuil 2014

³⁹ Biville Yves, *l'islam des jeunes*, Paris Flammarion 1997

⁴⁰ Boutih Malek, *Rapport Génération Radicale*, Paris 3 juillet 2015

faire la prière dans le bus et refusant des sandwiches halal alors que l'entreprise a supprimé l'usage du porc. De son côté, des usagers refusent d'acheter les titres de transport d'une entreprise appartenant à des apostats « kuffar » (sic) dont les véhicules sont caillassés. Air France a eu affaire à des navigateurs n'allant pas se reposer dans des zones où il y a des femmes, d'obéir à des femmes et de leur serrer la main. Isabelle Lévy ⁴¹souligne que les patients musulmans dans les hôpitaux publics exigent de la nourriture halal, décalent pendant le Ramadan leur prise de médicaments. Des maris interdisent à des obstétriciens d'examiner leurs femmes. Plusieurs des femmes qui accouchent ont subi des mutilations sexuelles. Commentant le fait que l'hyméoplastie permet de reconstruire l'hymen sans trace visible en trois semaines et alors qu'aucun texte religieux ne signale que la virginité soit une condition du mariage, le Pr. Nisand⁴² du CHU de Strasbourg signala les demandes d'examen ou de certificat de virginité. La Secrétaire d'État à la Solidarité Valérie Létard avait alors protesté contre cette atteinte à l'intégrité des femmes qui est une violation des droits fondamentaux de l'individu.

D) ISLAM LIBÉRAL

Intellectuels musulmans libéraux

L'islam libéral met en valeur au contraire les versets favorables aux juifs et aux chrétiens, « gens des écritures » comme le verset XXIX 46 « Ne discutez avec les gens des écritures que de la manière la plus courtoise... Dites-leur : « Nous croyons en ce qui nous a été révélé et en ce qui vous a été révélé. Notre Dieu et le vôtre ne font qu'un Dieu Unique et nous lui sommes totalement soumis ».

Essayistes et chercheurs égyptiens ont lutté pendant tout le XXe siècle pour rationaliser la pensée islamique⁴³. La publication en 1925, de la thèse de Ali Abdelrazek (1888-1966)⁴⁴, deuxième livre le plus lu après le Coran par des arabophones, va entraîner une vive polémique dans les milieux politiques et religieux égyptiens. L'auteur soutient que l'islam doit exclusivement appartenir à la sphère religieuse, que la charia est évolutive, que les gouvernements après le Prophète n'avaient aucune base islamique et qu'on leur donna une légitimation religieuse avec le califat, qui institua la tyrannie et imposa la décadence aux musulmans. Mohamed Saïd Al Ashmawy⁴⁵ ouvre son essai par cette formule lapidaire « Dieu voulait que l'islam soit une religion, mais les hommes ont voulu en faire une politique ». Fouad Zakariya⁴⁶accuse ceux qui « fondent les droits de l'homme sur sa relation avec Dieu, car ils laissent le champ libre à tous ceux qui se prétendent les interprètes infallibles du texte sacré, manipulant ces droits à leur avantage ». Il fut assassiné. Nasser Hamed Abuzeid (1943-2010), docteur en sciences religieuses⁴⁷, fut expulsé de l'Université du Caire en 1985 pour sa critique rationnelle du discours religieux, du rapport du texte religieux avec le pouvoir et de la schizophrénie de la société musulmane qui doit réconcilier histoire et islam, casser l'alliance du pouvoir politique avec le religieux contre le civil et distinguer le religieux du temporel. Au Soudan le prêcheur Mahmud Mohamed Taha⁴⁸, très populaire, fonde le Mouvement des Frères Républicains dans la tradition mutazilite, rejetant les sourates coraniques médinoises consacrées à la jurisprudence, aux peines, à la répression pénale et les hadiths et ne conservant que les sourates mekkoises d'où se dégagent raison et spiritualité. Il sera pendu par le Président Nimeiry en 1985, ce qui contribuera à discréditer le dictateur, renversé un mois plus tard.

⁴¹ Lévy Isabelle, Menaces religieuses sur l'hôpital, Paris Presses de la Renaissance 2011

⁴² Pr Nizand dans *Le Point* du 4 août 2016

⁴³ Lochon Christian, L'islam libéral, Paris *Les Cahiers Laïques* No 234, Ligue de l'Enseignement, sept. 2000

⁴⁴ Abderrazak Ali, L'islam et les sources du pouvoir, Paris La Découverte 1994

⁴⁵ Al Ashmaoui Mohamed Saïd, L'islamisme contre l'islam, Paris La Découverte 1989

⁴⁶ Zakaria Fouad, Laïcité ou islamisme, Paris La Découverte 1991

⁴⁷ Abuzeid Nasser Hamed, Critique du Discours religieux, Paris La Découverte 1989,

⁴⁸ Taha Mohamed Mahmoud, Un islam à vocation libératrice, Paris L'Harmattan 2002

Psychiatre syrienne vivant aux États-Unis, Wafaa Salman⁴⁹ s'est rendue célèbre dans une émission télévisée consacrée à la responsabilité de l'islam intégriste dans le choc des civilisations, produite par la chaîne populaire du Qatar, Al Jazeera, le 21 février 2006. Elle avait été confrontée à l'ouléma égyptien Ibrahim Al Khouli qu'elle ne ménagea pas du tout en ces termes : « le choc mondial n'est pas un choc de civilisations ou de religions, c'est un choc entre une mentalité qui appartient aux temps médiévaux et une autre qui appartient au XXI^e siècle ; c'est un choc entre la liberté et l'oppression, entre la démocratie et la dictature, entre ceux qui traitent les femmes comme des bêtes et ceux qui les traitent comme des êtres humains ». Et elle répliquait à son adversaire qui l'avait traitée d'« hérétique » : « Je ne suis pas une chrétienne, une musulmane ou une juive. Je suis un être humain laïc, je ne suis pas tenue de croire au surnaturel, mais je respecte le droit des autres à y croire ». Ce débat télévisé suivi par plus de dix millions de téléspectateurs dans le monde entier et repassé constamment en boucle valut à Wafaa de recevoir des menaces de mort.

Faouziya Charfi⁵⁰ universitaire tunisienne avait pourfendu les « islamistes qui n'admettent que ce qui ne risque pas de remettre en cause leur interprétation des textes religieux » ; elle a mené un combat courageux comme sa compatriote Leïla Tawil⁵¹. Pour Fatema Mernissi⁵² universitaire marocaine très regrettée « cet intégrisme politico-religieux tourne à l'ubuesque puisque pour les islamistes, si l'on sépare l'islam de l'État, plus personne ne croirait à Dieu, ce qui veut dire que la police sans l'islam n'a rien à offrir ».

En Grande Bretagne, le Pr Abdelwahab El Affendi ⁵³ n'hésitait pas à proclamer : « Il est temps que les musulmans réalisent que nous vivons à l'échelle globale, que nos croyances sont analysées par l'humanité toute entière. Nous devons être sérieusement critiques de nous-mêmes et de notre histoire. La recherche d'un Etat islamique doit commencer par la recherche de la liberté pour les musulmans ».

Adaptation républicaine en France

Vivre conformément aux lois de leur religion tout en se considérant partie intégrante de la société européenne, telle serait la règle de la plupart des citoyens musulmans en Europe. Notre éminent confrère le Dr Dalil Boubakeur⁵⁴, alors Recteur de la Grande Mosquée de Paris, le 10 janvier 1995, publiait une *Charte du Culte musulman* avec ce préambule « L'islam s'affirme comme une communauté désireuse de manifester sa spécificité et son organisation culturelle dans le cadre des lois de la République ». L'article IV était ainsi libellé : « La cohésion sociale et l'unité nationale de la France ne sont pas fondées sur une ethnie ou une religion, mais sur une volonté, celle de vivre ensemble et de partager les principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et les valeurs républicaines. Les musulmans vivant en France, qu'ils soient français ou étrangers, y vivent par choix et sont conscients que leur participation à la communauté nationale leur donne des droits et leur impose des devoirs ». En décembre 1997, Dr Dalil publia une étude⁵⁵ complémentaire où il décryptait de l'œil du musulman la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État et en concluait : « la laïcité française offre un cadre de liberté capable de recevoir, dans ses diverses composantes spirituelles, l'Islam en tant que culte valable en tous lieux et en tout temps ». La *Somme* rédigée sous la direction de notre autre éminent confrère Maître Chems eddine Hafez,⁵⁶ Recteur actuel de la Grande Mosquée de Paris répond aux difficultés que la pratique de la religion islamique

⁴⁹ Lochon Christian, L'islam libéral, Paris *Les Cahiers Laïques*, No 234, ibid.

⁵⁰ Lochon Christian, L'islam libéral, Paris *Les Cahiers Laïques* No 234, ibid.

⁵¹ Tauil Leïla, Féminisme arabe au Maroc et en Tunisie, Paris L'Harmattan 2018

⁵² Mernissi Fatima, Islam et Démocratie, Paris Albin Michel 2010

⁵³ El Affendi Abdelwahab, Who needs an Islamic State, Londres Grey Seal 1991

⁵⁴ Boubaker Dr Dalil, Charte du Culte musulman en France, Monaco Editions du Rocher 1996

⁵⁵ Boubaker Dr Dalil, L'Etat et les cultes, le cas de l'islam, Aix en Provence, Lette du Musulman de Provence, décembre 1997

⁵⁶ Hafez Chems eddine, directeur, Musulmans en Occident, Paris Al Bouraq 2026

apporterait à ses fidèles. Pour notre confrère « aucun principe de l'islam ne s'oppose à ceux de la République ». Le but n'est pas de dissoudre la pratique religieuse mais de l'inscrire dans le cadre de la France républicaine et laïque. Comme son prédécesseur, notre confrère adopte un « islam du juste milieu ». Si le port du voile entraîne un préjudice disproportionné, il peut ne pas être porté.

Michel Bozdemir ⁵⁷ cite le Pr. Mohamed Arkoun pour lequel « Il faut analyser le Coran avec les clés du structuralisme ». Pour ce dernier, ⁵⁸ « De 610 à 661 tout ce qui s'est déroulé à Médine a été transfiguré, transcendantalisé, sacralisé, mythologisé par la génération postérieure. Les sermons dans les mosquées diffusent un islam ritualiste, dogmatique, anhistorique (p. 110). Les sociétés (musulmanes) vivent sous le régime mythologique et sacralisant de la vérité religieuse (p. 199). Tout se passe comme si aucun événement intellectuel ne s'était produit depuis Ibn Taymiyya (XIV^e siècle) (p. 176) L'islam est ainsi le refuge d'une jeunesse frustrée (p. 109). » Aucun ouvrage du Pr. Arkoun n'est traduit en arabe ni publié dans les pays arabes.

Abdenmour Bidar ⁵⁹, professeur de philosophie, converti à l'islam de deuxième génération, suggère, comme les Mutazilites, que le Coran prévoie la nature finale de l'homme, laissé libre de son destin comme le montrent les versets III 151 « Chaque homme recevra le prix de ce qu'il a accompli » et IV 111 « Quiconque commet un péché le commet contre lui-même ». Un rapprochement religieux entre organisations citoyennes conduira à une plus grande tolérance et à un plus grand partage des responsabilités politiques comme le soutient Ghaleb Bencheikh ⁶⁰ qui voit la liberté religieuse dans le verset II 256 « Nulle contrainte en religion ».

Malek Chebel, ⁶¹ malheureusement décédé trop jeune, recommande de « réévaluer le statut de la femme en supprimant la polygamie, la répudiation, les mariages forcés. Le voile est devenu un signe ostentatoire d'adhésion à l'islam le plus rigoriste ». Le 5 mai 2003, avec une centaine d'intellectuels musulmans français, Malek Chebel cosignera l'Appel de Mai qui commence ainsi : « Notre liberté de conscience et notre liberté d'expression sont aujourd'hui, remises en question. Nous devons prendre nos responsabilités pour sortir des pièges tendus à la république, à la laïcité, à l'islam et aux musulmans. Notre devoir est de nous mobiliser et d'agir pour défendre une conception moderne de l'islam en phase avec son époque, les lois et valeurs de la république, en particulier la laïcité et l'égalité de droits absolue entre citoyens des deux sexes ». ⁶²

L'Imam Chalghoumi ⁶³, Président de l'Institut de Formation de l'islam de France organisa la première conférence des imams européens contre le radicalisme islamique à Paris du 17 au 20 février 2020, à laquelle assistaient deux professeurs d'Al-Azhar et 61 imams venus de toute l'Europe. Pour l'imam Chalghoumi, la formation des Imams doit être unifiée dans le cadre européen pour contribuer à l'élaboration d'un islam européen distinct des influences étrangères. L'Imam estime à 20 % des six millions de musulmans en France ceux qui sont pratiquants et une partie d'entre eux est fondamentaliste.

Frank Fregosi rappelle que des chercheurs musulmans relativisent aujourd'hui l'importance de la charia et soulignent son rôle négatif comme Michel Hilal Renard, Leïla Babes, Tareq Obrou ou Mohsen Ismaïl au contraire de Hani Ramadan, en 2002, qui, dans *le Monde*, avait soutenu que l'islam disposait d'une « législation transcendante » et que les « peines de la charia étaient une purification nécessaire », Pour revenir à la réalité, il faut lire les livres si éclairants de notre éminent confrère tellement éprouvé ces derniers mois Boualem Sansal ⁶⁴.

⁵⁷ Bozdemir Michel, directeur, La Question du Califat, Paris ERISM 1993

⁵⁸ Arkoun Mohamed, Quand l'islam s'éveillera, Paris Albin Michel 2018

⁵⁹ Bidar Abdenmour, L'islam sans soumission, Paris Albin Michel 2012

⁶⁰ Bencheikh Ghaleb, Le Coran, Paris Eyrolles 2010

⁶¹ Chebel Malek, Manifeste pour un islam des lumières, Paris Hachette 2014

⁶² Paris, *Marianne* 5 au 11 mai 2005

⁶³ Chalghoumi Hassen, Les combats d'un Imam de la République, Paris Cherche-Midi 2021

⁶⁴ Particulièrement Sansal Boualem, Gouverner au nom d'Allah, Paris Gallimard 2013

Eléments de laïcité

La Ligue de l'Enseignement créa dans les années 1990 la Commission « Islam laïcité » à l'intention de ses adhérents musulmans comme Driss El Yazimi, animateur de la Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des Deux Rives. D'ailleurs, plusieurs mouvements de « Musulmans laïques » se sont constitués comme la Convention laïque des droits pour l'égalité de Yazid Sabeg et le Conseil National des Musulmans laïques lancé par la députée européenne Tokia Saïfi, MM. Amo Ferhati et Karim Ben Kamla. La Fédération Laïque des Français de sensibilité musulmane, créée en 2007 dans la région PACA a été reconnue sur le plan national en 2009 sous le titre *Mosaïc*, espace d'expression pour la majorité silencieuse. Le Mouvement des Démocrates musulmans entend mener une action publique dans les limites des droits et devoirs de l'ensemble des Français sur les valeurs spirituelles de l'islam, sa libéralité et son ouverture au progrès, valeurs largement ignorées et occultées.

Les ouvrages de Leïla Babès⁶⁵, professeur honoraire à l'Université Catholique de Lille, ont montré qu'on s'intéressait à l'islam du point de vue politique ou institutionnel, mais rarement de celui de la foi : « L'islam n'est pas seulement une contrainte sociale... C'est une religion banale avec une foi, une spiritualité non spectaculaire... Les jeunes sont en rupture avec le pays d'origine, pas l'islam... On ne peut réduire le Coran à un code juridique ; il est d'abord et essentiellement un message spirituel porteur de sens ». Avec l'imam de Bordeaux, M. Tariq Obrou, Mme Leïla Babès⁶⁶ nous apprend les tenants et aboutissants de la charia, et l'infériorisation de la femme qui en découle. Le livre a eu un grand succès de librairie.

Dialogue interreligieux

D'une manière générale, les réformistes insistent sur la responsabilité de l'homme en rappelant notamment le verset coranique qui va le plus dans ce sens : « Dieu ne change pas ce qui est en un peuple tant qu'il ne change pas ce qui est en lui-même » (XIII 11). Dans ce sens, les regards croisés sur l'islam et le christianisme, longtemps circonscrits à d'aimables échanges évitant les dogmes qui fâchent, semblent dorénavant se placer également sur l'intercompréhension, Le Père Henri de La Hougue,⁶⁷ qui dirigea l'ISTR de l'Institut catholique de Paris et joua un rôle important dans l'encadrement universitaire des étudiants de l'Institut Ghazali, et le religieux chiite iranien de l'Université de Qum, Saeid Jazari Mamoei, sont un excellent exemple d'une complémentarité bienveillante dans la recherche sans sacrifier à un pseudo-code de consensus et surtout d'un respect pour l'autre qu'encouragent l'Évangile et certains versets du Coran.

Le 22 décembre 2015, les muftis du Liban, de Jordanie et d'Égypte signaient la « Déclaration de Beyrouth pour une information religieuse éclairée » recommandant de créer avec les Instances religieuses chrétiennes un Observatoire du Vivre Ensemble. Du 25 au 27 janvier 2016, 300 responsables religieux musulmans et non-musulmans de 60 pays réunis au Maroc rédigèrent la « Déclaration de Marrakech » prescrivant « la nécessité pour les intellectuels et la société civile de favoriser l'émergence d'un courant social faisant justice aux minorités religieuses dans les sociétés musulmanes ».

⁶⁵ Leïla Babès, *L'islam intérieur, Passion et Désenchantement*, Paris Al Bouraq 2000.

⁶⁶ Leïla Babès et Tariq Obrou, *Loi d'Allah, loi des hommes, liberté, égalité et femmes en islam*.

⁶⁷ De La Hougue Henri et Mamoei Saeid Jazari, *Dieu est-il l'auteur de la Bible et du Coran*, Paris Salvator 2016

ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX

On constate qu'un tiers des musulmans dans le monde vit dans des pays non-musulmans. Adhèrent-ils tous à une vision eschatologique de la soumission du monde à l'islam et du coup à la charia ? Beaucoup de musulmans, en France et dans tout le continent, souhaitent pratiquer leur religion dans la dignité, et à titre privé et personnel. Dans un article du *Monde*, Robert Solé nous interrogeait⁶⁸ : « Ne faut-il pas inventer une nouvelle forme de laïcité dans laquelle l'histoire des religions figurerait dans les programmes scolaires ? ». Les Ministres Jack Lang puis Luc Ferry organisèrent des universités d'été sur la connaissance de l'islam. J.C. Chevènement, comme Ministre de l'Intérieur, allait jouer un grand rôle dans ce mouvement⁶⁹. D'où la nécessité de la mise en place dans les écoles d'un enseignement du fait religieux qui fut envisagé et préparé dans les années 1990-1995 mais les attentats du métro Châtelet en 1995 arrêtaient net cette recherche. Il est temps de la reprendre.

Christian Lochon

⁶⁸Solé Robert, *Le Monde* du 7 octobre 1988.

⁶⁹ Lochon Christian, Le fait religieux, Actes du Colloque « Dieu et le droit à la différence » Liban, Université de Kaslik, octobre 2005.